



X. Hovasse



D. Young Park

INVESTIR DANS L'UNIVERS ÉMERGENT PEUT ÊTRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Carmignac est une société d'investissement consciente de ses responsabilités. A la fois très engagée dans l'identification et l'évaluation de son propre impact environnemental, social et de gouvernance (ESG), la majorité des Fonds Carmignac prennent en compte les critères ESG dans leur processus d'investissement. Carmignac Emergents constitue un bon exemple de notre adhésion à l'investissement socialement responsable (ISR).



L'engagement ISR de long terme de Carmignac

L'investissement responsable n'est pas une nouveauté chez Carmignac. Depuis toujours, forts de notre esprit d'indépendance et de transparence, nous avons maintenu des standards élevés en matière d'ISR, conscients de notre devoir envers nos investisseurs et de notre influence en tant qu'acteur majeur de l'industrie de la gestion d'actifs. En devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2012, nous avons renforcé le niveau de transparence de l'application des critères ESG dans nos processus d'investissement.



L'approche long terme du Fonds aux investissements durables

Les sociétés sont sélectionnées selon leur potentiel long terme, la qualité de leur gouvernance, la viabilité de leur bilan et de leur « business model ». Plus particulièrement, l'accent du Fonds sur les secteurs sous-pénétrés assure un investissement dans des thématiques de croissance durable, telles que le financement de technologies durables ou l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents.



L'attrait personnel des gérants envers les questions ESG

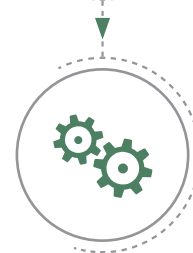
Les gérants ont élargi la liste d'exclusion de Carmignac en appliquant des limites à un éventail plus large de secteurs controversés, et en incorporant leurs propres convictions ISR. De plus, ils s'impliquent activement en tant qu'actionnaires afin d'engager le dialogue et d'atténuer les risques associés aux problématiques ESG des entreprises dans lesquelles le Fonds est investi.

Notre chemin vers l'investissement socialement responsable



1. DÉTERMINATION DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Toutes les sociétés éligibles à notre univers d'investissement répondent à nos critères géographiques, sectoriels et structurels mais aussi à nos exigences ESG, notre approche de faible émissions de carbone, et notre politique d'exclusion élargie⁽¹⁾.



2. ANALYSES

La sélection de titres se fait selon une approche responsable et long terme, qui inclut la consultation de rapports et notations ESG externes et indépendants. Nos équipes mènent à bien une évaluation financière et ESG détaillée ainsi qu'un scoring ESG des entreprises détenues en portefeuille.



3. VISITES SUR LE TERRAIN

Nous complétons ces analyses par des visites régulières sur les sites de production et des rencontres avec les gérants des sociétés afin de comprendre leurs stratégies et leurs engagements sur le long terme.



4. SUIVI

L'importance accordée aux critères ESG ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise. L'équipe émergente revoit en permanence les thèses d'investissement des sociétés en portefeuille, y compris une revue des critères ESG.

(1). Exclusions selon les listes de restrictions et/ou de sanctions de l'Union Européenne, des Nations Unies et sur la base de normes globales, comme les pays identifiés par le FATF-GAFI mais aussi des sociétés d'armes controversées, de production de tabac, de production de charbon, de sables bitumineux, de divertissement pour adultes, de transformation de viande et celles figurant sur la liste d'exclusion PETA (People for Ethical Treatment of Animals). Veuillez noter que les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement. Plus de détails sont disponibles sur la page du Fonds ou sur demande à la société de gestion.

Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, le KIID, les valeurs liquidatives, et les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KIID et le prospectus doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription.